



Appel à candidature 2025/2026 ***Fabrique à Musique Sacem x Orchestre à l'École***

UN.E ARTISTE AUTEUR COMPOSITEUR / UNE AUTRICE COMPOSITRICE ACCOMPAGNE VOTRE ORCHESTRE À L'ÉCOLE !

Créées en 2015 à l'initiative de la Sacem et avec le partenariat des ministères en charge de l'éducation, de la culture, de l'agriculture et du Réseau Canopé, [La Fabrique à Musique](#) est un dispositif qui œuvre en faveur de la création musicale en milieu scolaire et se déploie sur tout le territoire. Il permet à des élèves de la maternelle au lycée de rencontrer un auteur compositeur / une autrice compositrice, de comprendre son métier et place ainsi les élèves dans la position de créateurs pour aboutir collectivement à une œuvre musicale originale.

L'association Orchestre à l'École, Centre National de Ressources des orchestres à l'école, a pour objet le développement de la pratique orchestrale au sein des établissements scolaires, notamment à travers toutes actions permettant la création, le financement, le développement et la diffusion des orchestres à l'école.

Dans la continuité de leur engagement commun en faveur des rencontres entre artiste et orchestres à l'école, la Sacem et l'association Orchestre à l'Ecole poursuivent leur partenariat autour du dispositif Fabrique à Musique pour l'année scolaire 2025/2026.

L'objectif de ces Fabriques à Musique Sacem x Orchestre à l'Ecole est de créer un partenariat entre un. artiste auteur compositeur / autrice compositrice, un orchestre à l'école et une structure culturelle locale* à travers la mise en place d'un projet musical d'arrangement de morceaux issus du répertoire de l'artiste.

**Lieux de diffusion accueillant une programmation musicale (Théâtres, Festivals, Saisons Musicales, SMAC, Scènes Nationales, Opéras, autres salles de spectacles et lieux de diffusion labellisés / conventionnés).*

EN QUOI CONSISTE LA FABRIQUE À MUSIQUE SACEM x ORCHESTRE À L'ÉCOLE ?

1. Rencontre entre orchestres à l'école et artistes et structures d'un même territoire
2. Travail autour de deux œuvres (a minima) du répertoire de l'auteur compositeur / autrice compositrice arrangées spécifiquement pour être jouées par l'orchestre à l'école participant avec l'artiste ;
3. L'auteur compositeur / autrice compositrice intervient sur un minimum de 2 séances de 3 heures pour rencontrer l'orchestre qui interprétera ses deux œuvres, parler de son parcours et diriger le travail d'interprétation ;
4. Un concert de restitution dans des conditions professionnelles est organisé sur la scène de la structure partenaire pour présenter le travail réalisé avec l'orchestre à l'école. Cette restitution s'intègre à un concert de l'auteur compositeur / autrice compositrice.

COMMENT L'ASSOCIATION ORCHESTRE À L'ÉCOLE PEUT-ELLE VOUS AIDER ? :

1. Mise en relation 🤝

L'association, en lien avec la Sacem, peut faciliter le rapprochement avec un orchestre, structure, et dans une moindre mesure, artistes.

Les artistes, les responsables d'orchestres ou structures peuvent contacter l'association Orchestre à l'Ecole par mail s'ils/elles désirent construire un projet Fabrique à Musique Sacem x Orchestre à l'Ecole (evenementiel@orchestre-ecole.com).

Vous êtes une structure ou un.e artiste à la recherche d'un orchestre ? Retrouvez la liste de tous les orchestres à l'école juste 🙌 [ici](#).

2. Aide budgétaire 💰

Une partie des coûts relatifs au projet sont supportés par un cadre établi par l'association Orchestre à l'Ecole et la Sacem, et permettent de financer :

➔ **Base de 1350 €** pour la prise en charge minimum de :

- **2 cachets pour deux interventions de l'artiste**, d'un montant minimum de 160,00 € brut (soit 250,00 € coût total employeur)
- **1 cachet** d'un montant minimum de 160,00€ brut pour l'artiste pour sa participation au **concert de restitution** (soit 250,00 € coût total employeur)
- **2 arrangements** de deux morceaux du répertoire de l'artiste, à hauteur de 300,00 € par arrangement

➔ **Autres frais (jusqu'à 750,00 €) :**

- **Frais de déplacement** de l'artiste partenaire pour chacune de ses interventions
- **Défraiements** (voyage, hébergement, repas) de l'artiste **dans le cadre du concert de restitution**
- **Dépenses techniques** pour les rencontres et/ou concert de restitution (location de matériel, techniciens sons/lumière etc)
- **Transport de l'orchestre** vers la structure partenaire pour la visite et concert de restitution
- **Communication** (photos, captation)

➔ **T-shirts de scène *Orchestre à l'Ecole***

L'aide accordée à chaque projet sera versée à l'issue du concert de restitution du projet, après **émission d'une facture éditée par la structure partenaire** adressée à l'association Orchestre à l'Ecole.

Le versement sera effectué sous condition que la convention déterminant les modalités de l'aide apportée ait été signée par toutes les parties, et que le/les orchestre(s) participant(s) aient adhéré à l'association Orchestre à l'Ecole pour l'année 2025.

CALENDRIER DE LA MISE EN PLACE D'UN PROJET "FABRIQUE À MUSIQUE SACEM x ORCHESTRE À L'ÉCOLE" 2024/2025 :

➔ **3 mars 2025 : Ouverture de l'appel à candidature** 🚀

Vous souhaitez ouvrir un dossier pour mener une Fabrique à Musique Sacem x Orchestre à l'Ecole, n'hésitez pas à prendre contact avec l'association pour être accompagné.e dans la mise en relation avec un orchestre, une structure ou un.e artiste !

Une fois en lien, le/la responsable de l'orchestre, la structure culturelle partenaire et l'artiste peuvent candidater conjointement en remplissant directement le formulaire suivant : <https://form.jotform.com/Orchestrealecole/fabrique--musique-sacem-x-orchestre>

Attention, les Fabriques à Musique étant un dispositif visant à accompagner des projets engageant plusieurs partenaires, ce formulaire est à compléter conjointement et en concertation avec tous les partenaires (établissement scolaire, établissement d'enseignement musical, structures, artistes etc ...)

NB : il est possible d'enregistrer et de compléter le formulaire en plusieurs fois.

➔ **12 mai 2025 : clôture des candidatures** ❌

→ **12 juin 2025** : Commission puis envoi des notifications d'agrément/refus aux porteurs de projets

Septembre-octobre 2025 : livraison des premières partitions

Une fois les partitions validées et livrées, l'artiste intervient en classe sur le temps scolaire, en binôme avec l'enseignant.e, sur une base minimum de **deux séances de trois heures d'ateliers** (soit volume horaire de 6h minimum d'intervention, rencontre et répétition artiste/orchestre).

Tout au long de l'année scolaire : Mise en place des rencontres entre les orchestres et les artistes. Ces ateliers doivent inclure :

- Un moment d'échange autour du métier d'artiste auteur compositeur / autrice compositrice ;
- La présentation de l'univers de l'artiste et de son parcours artistique ;
- Répétition des morceaux ;

Avant la fin de l'année scolaire 2025-2026 : Restitution du projet avec l'orchestre et l'artiste

A l'issue des ateliers, les morceaux arrangés font l'objet d'une **restitution publique** organisée par la structure partenaire, dans ses murs, et dans des conditions techniques professionnelles.

La structure accueillant la restitution du projet s'engage à effectuer une **visite** du lieu pour les élèves, en présentant ses activités et les différents acteur.ices / professionnel.les du milieu culturel qui y travaillent (technique, programmation, production...).

La structure partenaire accueillant la restitution du projet s'engage également à **diffuser les informations relatives au projet** et **communiquer sur la date de restitution** du projet.

Le concert de restitution est public et en accès libre pour les élèves, leurs familles et les équipes pédagogiques.

Le concert de restitution commun réunissant l'orchestre et l'artiste doit s'inscrire dans le cadre d'un événement public, organisé par la structure partenaire.

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ :

Cet appel à projet est destiné aux responsables d'orchestre à l'école qui doivent s'associer à un.e artiste auteur compositeur / autrice compositrice et à une structure partenaire de leur territoire pouvant accueillir la restitution du projet. **Chaque orchestre ne peut candidater qu'à un seul projet de Fabrique à Musique Sacem x Orchestre à l'Ecole par année scolaire.**

Les conditions d'éligibilité sont les suivantes :

Pour les orchestres à l'école

- ✓ Être au minimum en 2^e année de pratique instrumentale ;
- ✓ Coordonner l'accompagnement artistique et pédagogique de chaque projet en identifiant une personne référente qui sera l'interlocutrice privilégiée des acteurs engagés ;
- ✓ Recevoir l'artiste dans de bonnes conditions dans l'établissement scolaire (repas et hébergement si nécessaire) ;
- ✓ S'assurer du respect et transmettre les autorisations de droit à l'image des élèves et adultes participant.es au projet à l'association Orchestre à l'Ecole ;

Pour l'artiste auteur compositeur / autrice compositrice*

- ✓ Fournir le matériel nécessaire à l'arrangement des morceaux choisis à travailler dans le cadre du projet Fabrique à Musique Sacem x Orchestre à l'Ecole ;
- ✓ Résider sur le territoire de l'orchestre (dans un rayon de 200km).

**Un.e artiste déjà engagé.e sur l'édition 2024-2025 ou ayant participé à une précédente édition des Fabriques à Musique peut postuler à la Fabrique à Musique Sacem x Orchestre à l'Ecole.*

A noter que la Sacem et l'association Orchestre à l'Ecole portent une attention particulière à la question de la parité et veille à ce titre à un équilibre lors de l'analyse des demandes et l'attribution des aides.

Pour la structure partenaire*

- ✓ Être un établissement/structure/lieux de diffusion labellisé et/ou conventionné avec le Ministère de la Culture, soutenu par la SACEM, accueillant une programmation musicale « régulière » (théâtres, festivals de musique, « Saisons Musicales », SMAC, Scènes Nationales, Opéras, autres salles de spectacles et lieux de diffusion).
- ✓ Ne pas se trouver en situation irrégulière au regard du paiement des droits d'auteur.

**Une structure culturelle déjà engagée sur l'édition 2024-2025 des Fabriques à Musique peut postuler à la Fabrique à Musique Sacem x Orchestre à l'Ecole.*

BESOIN D'AIDE ?

Si vous rencontrez des difficultés pour compléter le formulaire ou avez des questions sur le projet, vous pouvez nous contacter directement au **06 74 27 42 39** ou nous écrire à evenementiel@orchestre-ecole.com